

**RAPPORT DE RECHERCHE PORTANT SUR :
LA JEUNESSE UNIVERSITAIRE FACE A LA
PAIX ET LA LIBERTE.
CAS DE GOMA ET BUKAVU.
JUIN 2023**



Réalisé par :

Action for Peace and Liberty (APL-DRC) et la League
Academia

TABLE DES MATIERES

INFORMATIONS SUR LES ORGANISATIONS	2
Liste des acronymes	3
SYNTHESE DU RAPPORT	4
INTRODUCTION	5
0.1. Contexte	5
0.2. La problématique.....	6
0.3. Objectif	7
0.4. Méthodologie de la recherche	7
Chap.1. THEORIE SUR LE SUJET	8
Section.1 Définitions des concepts.....	8
§1. La paix.....	8
§2. La liberté	8
La liberté, la paix, le développement intégral et la vie académique.....	8
Section2. CADRE JURIDIQUE	10
§2.1. La liberté et la paix dans les droits de l’homme.....	10
§2.2. Les caractéristiques la liberté et des droits de l’homme.....	11
§2.3. La liberté et la paix au sein des Institutions de l’ESU dans la constitution de la RDC.....	12
CHAP.2. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES	14
Section 1. Identification des enquêtés	14
§1. A la question de savoir si la liberté et la paix sont-elles d’actualité dans les universités/instituts supérieurs de Goma et Bukavu?.....	15
§2. Les étudiants se sentaient-ils libres et en paix dans leur milieu d’apprentissage ?.....	15
CONCLUSION	16
RECOMMANDATIONS ET ACTIONS A ENTREPRENDRE	17
A. LES RECOMMANDATIONS	17
B. LES ACTIONS A ENTREPRENDRE	18

INFORMATIONS SUR LES ORGANISATIONS

Action for Peace and Liberty (APL-DRC)

Créé le 20 Avril 2019, il est un groupe de réflexion ou une structure de droit privé, indépendante de l'État ou de toute autre puissance, il est à but non lucratif dont l'activité principale est de produire des études, d'élaborer des propositions et de diffuser des solutions dans le domaine des politiques publiques, de l'économie et de la gouvernance, pour le progrès économique, la prospérité et la paix durable en R DC, dans la Région de Grand-Lacs et en Afrique. Fonctionnant avec l'autorisation du ministère de la justice et garde des sceaux à Kinshasa sous le numéro d'enregistrement N°JUST./SG/20/2737/2020 et sous F92/39.183. Elle a pour mission de Promouvoir la propriété privée, l'entrepreneuriat, la gouvernance et le marché libre comme voie vers la prospérité durable et la paix en République démocratique du Congo.

Son siège social est situé dans la Ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu, à l'Est.

Action for Peace and Liberty (APL-DRC)



E-mail: apldrc@gmail.com,
Tel: +2439946660459, 31623764226
AV. MBAKI 41, IBANDA, BUKAVU, SUD-KIVU, RD CONGO
www.apliberty.org

League Academia

Créée le 30 octobre 2018, elle est une organisation des jeunes intellectuels, consciencieux, épris du patriotisme, du changement et de la vertu dans la scientificité, ayant comme vision : mettre la science au centre du développement de la RDC et l'objectif de rétablir la conscience de l'élite congolaise, dans le but de détruire les obstacles qui freinent le développement, aux fins d'avoir une révolte constructive et rendre la RDC une nation intègre, respectueuse et prospère. Elle est de droit RD Congolais, enregistrée sous le statut d'une association sans but lucratif, ASBL en sigle dont le siège social est situé dans la ville de Goma en province du Nord-Kivu.

League Academia



RDC, NORD-KIVU, VILLE DE GOMA
www.leagueacademia.org
E-mail: leagueacademia@gmail.com
+243 895 646 314

Liste des acronymes

CP : Chef de promotion

CNS : Conférence Nationale Souveraine

ESU : Enseignement Supérieure et Universitaire

ISC : Institut Supérieur de Commerce

ISTOU : Institut Supérieure de Tourisme

ISDR : Institut Supérieur de Développement Rural

ISP : Institut Supérieur Pédagogique

ISTM : Institut Supérieur de Techniques Médicales

ONU : organisation des Nation Unis

PP : Porte des étudiants

RDC : République Démocratique du Congo

SE : Son Excellence

UOB : Université Officielle de Bukavu

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

UNIGOM : Université de Goma

SYNTHESE DU RAPPORT

Profondément préoccupés par les graves problèmes sociaux qui se posent dans toutes les universités et tous les instituts supérieurs de la République Démocratique du Congo, surtout à la problématique de la liberté et la paix dans ce secteur qui contribue à peu à la transformation de l'étudiant pour qu'il joue son rôle communautaire. De ce fait, Action for Peace and Liberty (APL-RDC) et la League Academia ont mis en place un projet de « recherche scientifique axée sur le changement », couvrant tout le mois de juin 2023, dont le thème a porté sur : « La jeunesse universitaire face à la paix et la liberté. Cas de Goma et Bukavu ». Cette recherche initiée, a pour objectif de savoir si la liberté et la paix sont-elles d'actualité dans les universités et instituts supérieurs de Goma et Bukavu? Comment arriver à l'imaginaire collectif et universel du monde où règne la paix et la liberté sans que les milieux académiques puissent participer ?

Les données de la recherche relèvent, 105 jeunes universitaires sur 169 interrogés, ne connaissent pas les notions de la liberté et la paix, loin de savoir son impact sur le progrès de la science et le développement. A la question de savoir si les étudiants se sentaient libres et en paix dans leurs institutions académiques respectives, 66 étudiants ont répondu clairement que la liberté qui est un facteur important de la paix n'est pas garantie dans leurs institutions. 103 étudiants ont répondu superficiellement par : nous nous soumettons au fonctionnement de l'université. Pour aboutir à nos résultats, nous avons utilisé d'une méthodologie mixte. Combinaison des méthodologies qualitatives et quantitatives pour intégrer leurs points forts et obtenir des résultats fournis.

Dans un climat dans lequel les notions de la liberté et la paix ne sont pas connues, et où les conditions dans lesquelles on peut ravir sa liberté et conquérir la paix ne sont pas entretenues, pour les jeunes universitaires, la liberté est devenue comme une lourde charge. Quelque chose qui pèse, et dont ils voudraient bien se débarrasser. Au vu de ce qui précède, l'urgence est dans l'enseignement qui doit inculquer aux étudiants les valeurs de la démocratie et les compétences d'un scepticisme sain, de la pensée critique, des méthodes scientifiques, de la compréhension de l'histoire et les compétences médiatiques et internet pour que l'étudiant puisse découvrir sa liberté, la conquérir et exercer son plein potentiel pour servir positivement la société qui attend de lui son savoir et son intellect.

0. INTRODUCTION

0.1. Contexte

Depuis 1954, l'historique universitaire de la RDC est parsemé des défis multiformes. Au-delà des défis d'ordre social (les valeurs morales, l'organisation de la vie académique, la quiétude au sein du site universitaire, la recherche et l'opinion libre, l'efficacité dans l'allocation et l'utilisation des ressources) très actifs aujourd'hui, à l'époque, pour continuer les études supérieures et universitaires, les jeunes du Nord et Sud-Kivu étaient obligés de se rendre à Kinshasa, soit à Lubumbashi ou soit à Kisangani. Un lourd processus qui n'était pas donné à toutes les familles. La Conférence Nationale Souveraine(CNS) avait déjà réfléchi sur l'éducation nationale, et concernant l'enseignement supérieur et universitaire, la CNS avait déjà déploré, la concentration des institutions d'enseignement supérieur et universitaire et des filières d'études principalement à Kinshasa et, dans une moindre mesure, à Lubumbashi et à Kisangani. Après plusieurs efforts, les extensions des universités et instituts supérieurs furent ouverts dans toutes les provinces, notamment dans les provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu, qui aujourd'hui, comptent plus de 201 universités jugées viables, dont 108 institutions privées et 93 institutions publiques. La décision est rendue publique à travers les notes circulaires : celle numéro 37 du 14 décembre 2021 au Nord-Kivu¹ et celle du vendredi 09 décembre 2021 au Sud-Kivu² toutes signées par le ministre de l'ESU, Muhindo Nzangi.

Malgré les multiples incidents et fléaux qui persistent dans le secteur académique, aucune préoccupation exigeante à l'instar de la CNS n'a jamais pesé pour réclamer l'instauration de la quiétude et la liberté en milieu académique. Les pratiques qui se sont imposées pendant de longues années sur tout ce qui se passe et se fait dans un champ universitaire en disent trop. Ces faits ont laissé une base solide à ce que nous déplorons aujourd'hui. On pourrait conclure que l'individu, comme maître et objet d'intervention dans la société, se situe au cœur du débat sur la formulation de politiques et de programmes dans le domaine social, les orientations en matière de recherche et l'innovation dans tous les secteurs. Si nous pouvons explorer les racines de cette pratique discursive à travers la notion de liberté individuelle. Comment attendre l'innovation de ce jeune universitaire qui n'est pas laissé libre d'aller au fin fond de ses ressources de réflexion? (Sen, A 1999) suggère qu'on ne peut exercer de la responsabilité dans les choix qu'on fait si on n'a pas la liberté de choisir entre différentes options, il soulève l'épineuse question de cette liberté individuelle et de ses conditions. Pour lui, la liberté individuelle est l'objectif principal à atteindre.³ L'aspect de la liberté comme élément constituant de la vie académique nous amène à réfléchir. L'exercice de la liberté est

¹ <https://www.radiookapi.net/2021/12/16/actualite/education/nord-kivu-100-etablissements-universitaires-non-viables-fermes#:~:text=Autres-,Nord,-%2DKivu%20%3A%20100%20%C3%A9tablissements>

² <https://rtr-beni.net/sud-kivu-esu-voici-la-liste-des-etablissements-superieurs-et-universitaires-viables-et-non-viables/#:~:text=Sud%2DKivu/ESU%20%3A%20voici%20la%20liste%20des%20%C3%A9tablissements%20sup%C3%A9rieurs%20et%20universitaires>

³ Sen, A. (1999). *Development as freedom*. Oxford: Oxford University Press. Introduction

contraint par les points de vue, mais doit, en tout état de cause, relever de l'individu et de sa raison et non pas de celle d'autrui. Si autrui décide à ma place, je deviens un mineur. Cela étant, une puissance extérieure des universitaires décide et fait des choses à leur place. Ainsi, par nomination, le système politique impose aux éminents professeurs les recteurs et directeurs pour la gestion des institutions, à la place du choix qu'ils devraient faire parmi leurs pairs à travers le vote. Par l'influence homogène que certains traduiraient comme la géostratégique, la liberté des étudiants se verra être étouffée par l'imposition des représentants aux différentes instances : CP (chefs de promotion), (délégué facultaire), PP (porte-paroles des étudiants au niveau de l'institution, Représentant des étudiants au niveau provincial, etc. Le fait de priver un individu de sa liberté d'exercer son pouvoir directement ou par délégation menace la paix sociale et risque de dégénérer à une tyrannie sociale.

Rappelons que, l'enseignement supérieur et universitaire est un secteur appelé à jouer un rôle important dans la destinée des nations. Pour le devenir de l'homme, à ce que les jeunes puissent devenir des citoyens mondiaux, le rôle de l'université joue un grand rôle. Ce rôle important procède des tâches que des institutions de ce secteur exécutent dans la production et la reproduction du savoir, la formation des ressources humaines et surtout la promotion et l'application des textes et lois régissant la vie dans la société, particulièrement la loi cadre régissant l'enseignement et les règlements intérieurs de chaque institution, si du moins ceux-ci ne sont pas en contradictions avec les textes fondamentaux nationaux et internationaux. Si cette représentation est noble dans des pays évolués, il est loin d'être une réalité dans des pays en difficulté. Le réalisme a laissé place aux discours. Il en est le cas des pays africains à l'instar de la République démocratique du Congo. Dans cette dernière, les institutions de l'ESU sont le lieu de tous les rêves et de toutes les contradictions de la société. L'université est le lieu de tous les rêves car elle constitue un espace que les jeunes veulent conquérir pour acquérir le savoir et la formation, mais surtout comme une passerelle constitutive de «la lutte des places»⁴. Le lieu de toutes les contradictions de la société, l'université congolaise devient le lit où se lisent toutes les «involutions» reflétant la morbidité sociale. La crise dont l'université congolaise souffre en devient le marqueur le plus persistant depuis plusieurs décennies.⁵ Sur le plan discursif, le plongeon de l'université congolaise est dans les méandres du «paradoxe fonctionnement-dysfonctionnement» a conduit à l'idée de «l'improductivité des cadres».

Par ses valeurs sacrées : la liberté de penser, l'honnêteté intellectuelle, la droiture morale, l'intégrité éthique, ainsi que l'engagement à garantir un accès équitable et à répondre aux problématiques sociales, cela place l'universitaire au centre de l'action sociale. En RDC, les jeunes universitaires semblent ignorer les notions universelles pour aboutir à la paix. Et

⁴ Pascal Bianchini, « *Ecole et politique en Afrique noire: sociologie des crises et des réformes du système d'enseignement au Sénégal et au Burkina Faso (1960-2000)* », KARTHALA Editions, 2004.

⁵ Jewsiewicki, Bogumil & Klauber, Véronique, « *Mémoires lieux de savoir - Archives congolaises* ». Le Harmattan 2003, Paru dans Cahiers d'études africaines, 2006

comment y arriver lorsque le musellement de la liberté des individus, et l'arbitraire du pouvoir y sont encore d'actualité ? Quand bien même la consolidation de la paix passe par la restauration de la liberté et le respect des textes régissant la société ? En avril 2016, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies ont réfléchi sur la question de la « pérennisation de la paix », dès lors la résolution la fixe comme « un objectif et un processus tendant à la définition d'une vision commune d'une société, compte tenu des besoins de tous les groupes de la population ». ⁶ La pérennisation de la paix peut être vue comme « un objectif politique explicite et volontaire pour tous les États, qu'ils soient ou non en proie à un conflit violent ». ⁷ De fait, toutes les sociétés possèdent des attributs contribuant à pérenniser la paix, que ce soit à travers leurs institutions, leur culture, leurs politiques ou d'autres normes d'interaction entre les personnes et entre les individus et l'État.

La pérennisation de la paix nécessite donc de répertorier les atouts et attributs qui ont « fait durer la cohésion sociale, les politiques de développement inclusives, l'état de droit et la sécurité humaine » ⁸. ; « *La paix est un droit inaliénable, comme la liberté d'expression et les droits à la vie et à la santé, dont les peuples de l'Afrique centrale doivent pouvoir pleinement jouir. Et cela n'est possible qu'au sein d'États respectueux des principes démocratiques et de la bonne gouvernance* ». Avait lancé M. Kofi Annan, secrétaire générale de l'ONU de l'époque. ⁹

0.2. La problématique

Etre libre, cela signifie tout d'abord ne pas être empêché de faire ce que l'on veut, ou encore dire sans crainte ce que l'on pense. La liberté est conçue habituellement comme l'absence de toute contrainte étrangère. La liberté, prise au sens politique, est le pouvoir de jouir de ses droits civiques. Au Congo Kinshasa, à l'image de la société en générale, la liberté, et la paix sont absentes. Dans les milieux académiques, la situation est la même, pourtant, ce milieu est un cadre qui devrait favoriser et influencer la liberté et la paix dans tous les milieux sociaux. Sous ces perplexes, la League Academia et Action for Peace and Liberty ont mené une recherche scientifique sur : « **La jeunesse universitaire face à la paix et la liberté. Cas de Goma et Bukavu** ». Tout au long de notre recherche, les efforts étaient déployés afin de répondre aux questions suivantes : La liberté et la paix sont-elles d'actualité dans les universités/instituts supérieurs de Goma et Bukavu ? Alors, comment arriver à cet imaginaire

⁶ Peter Coleman, « The Missing Piece in Sustainable Peace », Earth Institute, 6 novembre 2012, disponible à <http://blogs.ei.columbia.edu/2012/11/06/the-missing-piece-in-sustainable-peace>.

⁷ Résolution 2282 du Conseil de sécurité (27 avril 2016), S/RES/2282 ; Résolution 70/262 de l'Assemblée générale (27 avril 2016), A/RES/70/262.)

⁸ Youssef Mahmoud et Anupah Makoond, « Pérenniser la paix : Que cela signifie-t-il en pratique ? », International Peace Institute, 8 avril 2017, p. 2, disponible à www.ipinst.org/wpcontent/uploads/2017/04/1703_Sustaining-PeaceFrench.pdf.

⁹ Propos du Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, prononcé le 01/09/2005 à Brazzaville, par M. Amadou Ouattara, Représentant de la FAO en République du Congo, à la vingt-deuxième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale.

collectif et universel du monde où règnent la paix et la liberté sans que les milieux académiques puissent participer.

0.3. Objectif

Très préoccupée par les graves problèmes sociaux qui observés dans toutes les universités et tous les instituts supérieurs de la RDC et le risque d'explosion sociale qui se projette dans l'avenir si rien n'est fait, suite à l'absence de la paix et la liberté, qui influencent négativement le quotidien des étudiants, et le reste de la société congolaise. Cette recherche tente à savoir si la liberté et la paix sont encore d'actualité dans les sites académiques, et si les étudiants, ont-ils encore conscience de la disparité des droits fondamentaux des personnes tels que définis par la Charte internationale des droits de l'homme. Ce rapport peint le tableau sur la situation de la paix et la liberté dans les milieux académiques, il dénonce et alerte sur les dangers que courent le secteur universitaire suite à la disparité de la paix et la liberté dans ce secteur. Il propose une analyse objective, pratique et pragmatique des bouleversements en cours et en tire des enseignements qui contribuent à repenser l'enseignement supérieur et anniversaire congolais.

0.4. Méthodologie de la recherche

Notre recherche comporte trois dimensions. La première s'est penchée sur le travail de terrain : Les enquêtes, les entretiens et observation. Dans cet exercice, dans la ville de Bukavu, trois institutions (ISP, ISTM et UOB) ont fait l'objet de notre recherche dont 43 étudiants enquêtés, et trois focus groups (groupes de discussions) tenus en raison d'une par institution, réunissant chacun 11 étudiants. Dans la ville de Goma, la recherche s'est focalisée sur quatre institutions (UNIGOM, ISC, ISTOU et ISDR/GL) dont 63 étudiants enquêtés et 3 trois groupes des discussions en raison d'un groupe par institution, excepté l'UNIGOM, réunissant chacun 10 étudiants, d'où au total 169 jeunes universitaires enquêtés. La deuxième dimension consistait à traiter et analyser les données recueillies.

La troisième dimension s'est concentré à fouiner dans les théories existantes pour faire un lien entre nos données recueillies sur terrain et les théories existantes (philosophie, doctrines, articles scientifique, textes et lois sur la liberté et la paix), dans la finalité de légitimer nos propos. Pour la récolte des données sur terrain, nous avons utilisé l'application Kobocollecte.

Chap.1. THEORIES SUR LE SUJET

Section.1 Définitions des concepts

§1. La paix

Sociologiquement, **la paix** désigne l'entente amicale de tous les individus qui composent une ou des sociétés civiles et/ou militaires. Elle n'implique pas l'absence de conflits, mais une résolution systématiquement calme et mesurée de toute difficulté conséquente à la vie en communauté, principalement par l'écoute, la compréhension, le dialogue, la négociation ou par des échanges de biens. La paix implique également le goût pour le calme, ainsi que la capacité à vivre sereinement avec l'autre : individu ou société. En cela, la paix est l'intérêt commun pour le développement qui prend ses racines dans la prospérité.¹⁰

§2. La liberté

Quant à **la liberté**, étymologiquement, elle vient du latin libertas, qui veut dire condition de l'homme libre ; la liberté est donc l'état d'une personne ou d'un peuple qui ne subit pas de contraintes, de soumissions, de servitudes exercées par une autre personne, par un pouvoir tyrannique ou par une puissance étrangère. La liberté est également la possibilité de pouvoir agir selon sa propre volonté, dans le cadre d'un système politique ou social, dans la mesure où l'on ne porte pas atteinte aux droits des autres et à la sécurité publique.¹¹ En ce sens, la liberté s'apparente d'abord à un pouvoir : pouvoir d'agir sans être empêché, pouvoir d'être ce que l'on est ou de posséder ce que l'on a, pouvoir d'exprimer notre pensée sans être censuré, mais aussi pouvoir de penser sans être sous influence. Ainsi, être libre, c'est être maître de sa pensée, de ses actes, de sa destinée, et il n'est donc pas étonnant que les hommes revendiquent leur liberté, soit à titre individuel, soit collectivement. Tout ce qui lèse notre liberté semble en effet peser sur nos choix, limiter notre existence ; ainsi, ce qui paraît insupportable, c'est d'être privé de liberté.

La liberté veut dire aussi : " Vous respectez les autres, vous respectez leurs droits, vous pouvez parfois avoir envie de gifler quelqu'un qui a dit quelque chose de vraiment offensant, mais votre meilleur jugement prévaut et vous vous éloignez, ou vous répondez aux mots par des mots. Vous êtes une personne civilisée". T. Palmer

La liberté, la paix, le développement intégral et la vie académique

¹⁰<https://fr.wikipedia.org/wiki/Paix#:~:text=la%20paix%20d%C3%A9signe,dans%20la%20prosp%C3%A9rit%C3%A9.>

¹¹https://fasoeducation.net/espace_eleves/secondaire/general/terminale/terminale_a/philosophie/liberte/co/grainClarificationConceptuelle.html#:~:text=La%20libert%C3%A9%20est%20%C3%A9galement%20la%20possibilit%C3%A9%20de%20pouvoir%20agir%20selon%20sa%20propre%20volont%C3%A9%20dans%20le%20cadre%20d'un%20syst%C3%A8me%20politique

A ces deux notions de la liberté et la paix, ajoutons le développement intégral qui nourrit toutes les dimensions humaines (corporelles, intellectuelles, psycho-affectives et relationnelles). Nous parlons des relations avec soi, avec l'autre, avec la planète et avec la spiritualité, la transcendance, etc., selon les convictions. Le développement intégral permet à l'homme de prendre conscience de ce qu'il est vraiment et de ce à quoi il aspire. Il lui permet de mettre en œuvre ses aspirations. Ainsi, il devient possible de transformer toutes les activités humaines afin de vivre en paix.¹² La crainte est que, l'université de notre temps n'est pas dans la logique de faciliter le développement intégral du jeune universitaire.

Cette crainte nous mène à un autre aspect de l'absence de la liberté comme élément constitutif de la vie quotidienne de la vie académique. L'exercice de la liberté peut être plus ou moins contraint par la nature (selon les points de vue), ou par le respect de la liberté de l'autre, mais doit, en tout état de cause, relever de l'individu et de sa raison, mais loin de l'opinion d'autrui. Si autrui décide à ma place, je deviens sans pouvoir. D'où le cauchemar qui hante certains penseurs du XIXe siècle concernant la capacité de l'État de décider et de faire à notre place. Selon Mill (1859), la plus grande menace à la liberté de pensée, de conscience, d'expression et d'action est le contrôle croissant de l'État bureaucratique qui pense mieux comprendre les problèmes des individus que les individus eux-mêmes, les ramenant ainsi à un état de passivité. Selon lui, l'action de l'État risque de dégénérer en « tyrannie sociale » en pénétrant toujours plus profondément dans les détails de la vie de chacun.¹³

Dans un climat dans lequel les notions de la liberté et de la paix ne sont pas connues, et où les conditions dans lesquelles on peut ravir sa liberté et conquérir la paix ne sont pas entretenues, pour les jeunes universitaires, la liberté est devenue comme une lourde charge. Quelque chose qui pèse et dont ils voudraient bien se débarrasser.

En RDC, où les institutions universitaires, leur gestion dépend des appartenances politiques, religieuses, les interférences des pouvoirs politiques dans l'organisation et le fonctionnement de la science au niveau de l'ESU, ne cessent d'impacter les notions de la liberté et la paix dans les milieux académiques. Cela est constamment observé, surtout lors des nominations des mandataires des comités de gestion, des facultés, et surtout lors des élections à tous les niveaux, des chefs des conférences des Etablissements de l'ESU, des représentants des étudiants, où le président de la RDC, ministres, présidents des partis politiques, autorités académiques, etc., s'impliquent pour parfois imposer leurs candidats, qui répondent à leurs aspirations politiques ou membres de leurs partis politiques. De cet effet, au lieu que ce processus (élections) soient un élément de la promotion et la défense de la liberté

¹² <https://www.sensetliens.fr/developpement-integral#:~:text=Le%20d%C3%A9veloppement%20int%C3%A9gral%20permet,de%20vivre%20en%20paix.>

¹³ [https://www.erudit.org/fr/revues/socsoc/2009-v41-n1-socsoc3338/037912ar/#:~:text=Cette%20crainte%20nous,chacon%20\(1859%C2%A0%3A16\).](https://www.erudit.org/fr/revues/socsoc/2009-v41-n1-socsoc3338/037912ar/#:~:text=Cette%20crainte%20nous,chacon%20(1859%C2%A0%3A16).)

et la paix, ne se transforment à des moments des tensions, des violences entre les étudiants eux-mêmes, assistants, chefs des travaux, professeurs, et régulièrement contre leurs dirigeants (régime en place), faisant des morts, des destructions des patrimoines communs, des séquestrations, bagarres, vandalisme, et arrestations arbitraires, transformant les milieux académiques, les lieux des *‘règlements de compte’* que de la défense et la promotion des droits de l’homme.

« Depuis l’époque de mobutu, à aujourd’hui, le ministère de l’ESU est géré par des leaders politiques, soit du parti au pouvoir ou parti politique allié au pouvoir. Les nominations dépendent depuis longtemps de ce critère politique. Ce qui fait à ce que les gestionnaires des institutions et universités publiques, surtout soient plus redevables à leurs présidents des partis politiques que les étudiants ou la science en milieux académiques. Maintenant aujourd’hui, il y a des groupes des professeurs selon les tendances politiques, religieuses, etc. Ce qui impacte négativement les valeurs de la liberté et la paix dans ce secteur¹⁴ ».

Il y a un enjeu plus large cependant qui fait ressortir une autre dimension de cette pratique discursive focalisée sur l’individu. Pendant que, pour certains, la maximisation de la liberté individuelle constitue une finalité en soi. Dans ce cas, la liberté individuelle devient plutôt un moyen pour atteindre une autre fin : la réalisation de soi ou l’épanouissement maximal de l’individu et de ses potentialités. Il faut réinventer le travail afin que les « énergies constructives » soient libérées et que chaque individu puisse trouver son plein épanouissement (fulfillment) et sa liberté à travers le travail.¹⁵ Émerge ici ce qu’on pourrait appeler un « *devoir* » de croissance personnelle. Pour réaliser sa pleine humanité, il faut « *croître* » et s’épanouir. Dans les années 1930, d’autres auteurs souscrivent à l’idée que le « *but ultime* » de la vie en société devrait être l’individu et son épanouissement. Pour Tawney, il s’agit de la volonté de « *perfectionner* » chaque être humain qui est au cœur de l’humanisme ; ce dernier est la « *croissance* » que la « *machinerie d’existence* », la propriété, la richesse matérielle, l’organisation industrielle et toute « *l’étoffe* » et le mécanisme des institutions sociales doit être vue comme un moyen pour une fin et que cette fin est la « *croissance vers la perfection* » des êtres humains individuels (Tawney, 1961). Ce n’est plus la liberté individuelle qui est la fin, mais le perfectionnement de chaque individu comme maître de soi dans une société qui, elle aussi, aspire à la perfection.

Section2. CADRE JURIDIQUE

§2.1. La liberté et la paix dans les droits de l’homme

La liberté est attachée aux droits de l’homme. Nous pouvons même dire qu’elle est la fondation des droits de l’homme, qui sont généralement définis comme des prérogatives et

¹⁴ Entretien sous anonymat avec le professeur de l’UNIGOM, le 18 Juin 2023

¹⁵ Les Œuvres de Francis Bacon. Volume I. Ouvrages philosophiques 1. Edité par James Spedding, Robert Leslie Ellis et Douglas Denon Heath. (Réimpression).

des facultés inhérentes à la personne humaine et utiles à son bien-être et à sa dignité. Puis qu'inhérentes à la personne humaine, les droits de l'homme existent donc indépendamment de leur proclamation et de leur aménagement dans l'ordre juridique d'un Etat.¹⁶ Si l'on tient compte de leur reconnaissance par les Etats, ils peuvent être définis comme « la somme des droits individuels (le droit à la sûreté, la liberté d'aller et de venir, la prohibition de la torture et de traitement humain dégradants, les principes de la légalité de délits et des peines et de la présomption d'innocence, la libre circulation en générale, le droit au respect à la vie privée, la liberté de conscience et la liberté d'expression, etc.) et collectifs (la liberté de réunion et d'association, la liberté de manifestation, la liberté de syndicat et droit de grève, etc.) qui ont été reconnus par les Etats souverains et codifiés dans les constitutions et dans le droit international ». Mieux, c'est l'ensemble des facultés et prérogatives considérées comme appartenant naturellement à tout être humain, dont le respect s'impose à tous, y compris l'Etat et dont la protection est organisée aussi bien par divers instruments internationaux, universels et régionaux que par des textes de droit positif au premier rang desquels se trouvent la Constitution de la RDC.

Le concept de « *libertés publiques* » renvoie aux libertés (ou droits) inscrites dans le droit positif et garanties par lui. L'expression « libertés publiques » a été pendant longtemps préférée à celle des droits de l'homme par les juristes positivistes français. Pour ces derniers, seules les libertés proclamées méritaient l'attention des juristes, les droits de l'homme étant d'une connotation issue de la tradition du droit naturel. Ce concept se trouve aujourd'hui dans plusieurs constitutions des Etats africains d'expression française, y compris celle de la RDC.¹⁷

Les droits de l'homme peuvent être regroupés en trois catégories : les droits civils et politiques (Ces droits réservent à l'individu une sphère d'autonomie sur laquelle il est interdit aux autorités publiques d'empiéter. Il s'agit des « libertés-résistance » qui appellent de la part de l'Etat une abstention. Ils sont aussi appelés « *droits-attributs*».); les droits économiques, sociaux et culturels (Ce sont des droits qui, à l'inverse des droits-résistance, appellent, de la part des pouvoirs publics, des actions positives en vue de leur réalisation, d'où le qualificatif « *droit-créance* ».), et les droits de solidarité.

§2.2. Les caractéristiques la liberté et des droits de l'homme

La liberté/Les droits de l'homme sont universels. Cela veut dire qu'ils sont reconnus à tout être humain, sans distinction de race, de couleur, de sexe, d'origine ethnique ou sociale, de religion, de langue, de nationalité, d'âge, d'orientation sexuelle, de handicap ou de tout autre caractéristique distinctive et quel que soit le lieu où il se trouve. Sa dimension spatiale nous intéresse ils sont censés exister dans toutes les sociétés politiques, sans exception.

¹⁶ Projet : DCI-NSAPVD/2011/260-821 : Dialoguer et Participer – Interaction institutionnalisée entre acteurs étatiques et acteurs non-étatiques en RDC « *Les Droits Civils et Politiques d'un Citoyen Congolais* », Kinshasa 2012

¹⁷ *Idem*

La liberté/Les droits de l'homme sont inaliénables. Cela veut dire, nul ne peut en être privé, si ce n'est dans les situations spécifiques, clairement définies dans le droit. Cette caractéristique est appuyé par la constitution de la République Démocratique du Congo à son article 11 qui stipule : «*Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Toutefois, la jouissance des droits politiques est reconnue aux seuls Congolais, sauf exceptions établies par la loi* ». ¹⁸ La liberté et les droits de l'homme sont indivisibles et interdépendants. Parce que, chaque droit dépend des autres et est lié à eux de telle sorte que la violation de l'un affecte l'exercice des autres droits. Aussi, le droit à la vie suppose-t-il le respect du droit à l'alimentation et à un niveau de vie suffisant. Le droit d'être élu à une fonction publique suppose l'accès à une éducation de base. La défense des droits économiques et sociaux n'est possible que dans des pays qui reconnaissent et respectent la liberté d'expression, de réunion et d'association. Ainsi donc, les droits civils et politiques ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels sont complémentaires et aussi essentiels les uns que les autres à la dignité et à l'intégrité de chaque personne. ¹⁹

§2.3. La liberté et la paix au sein des Institutions de l'ESU dans la constitution de la RDC

Au préambule de la Constitution de la RDC, il est stipulé, que : «*Nous, Peuple congolais, Uni par le destin et par l'histoire autour de nobles idéaux de liberté, de fraternité, de solidarité, de justice, de paix et de travail ; Animé par notre volonté commune de bâtir, au cœur de l'Afrique, un Etat de droit et une Nation puissante et prospère, fondée sur une véritable démocratie politique, économique, sociale et culturelle* ». ²⁰ Dès ce préambule de loi fondamentale de la République Démocratique du Congo, à son premier et deuxième paragraphe, la liberté est vue comme une pierre angulaire pour la reformation et la construction du pays. Au niveau international, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, les Conventions des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant et sur les Droits de la Femme, les instruments internationaux relatifs à la protection et à la promotion des droits humains garantissent et règlent la liberté et les droits de l'homme.

L'article 45 al 5 et 6, «*Les pouvoirs publics ont le devoir de promouvoir et d'assurer, par l'enseignement, l'éducation et la diffusion, le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et des devoirs du citoyen énoncés dans la présente Constitution. Les pouvoirs publics ont le devoir d'assurer la diffusion et l'enseignement de la Constitution, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, ainsi que de toutes les conventions régionales et internationales relatives aux*

¹⁸ Journal officiel de la République Démocratique du Congo Cabinet du Président de la République, titre II de la Constitution, Article 11.

¹⁹ https://www.kas.de/documents/275840/5293160/KAS_Les+Droits+Civils+et+Politiques.pdf/05338eec-21e0-2d07-0fc1-684887c14beb?t=1568494960352#:~:text=Les%20droits%20individuels%20sont%20ceux,%2C%20inhumains%20ou%20d%C3%A9gradants%2C%20etc.

²⁰ Préambule de la constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2018

*droits de l'homme et au droit international humanitaire dûment ratifiées.»*²¹ L'inapplicabilité des lois et/ou des instruments juridiques internationaux des droits de l'homme ratifiés par la RDC en la matière, souffrent de la crise du leadership suite aux rivalités ou conquêtes politiques entre ceux qui devraient être les premiers (dirigenats) à faire leur défense et la promotion par le renforcement de l'indépendance dans l'organisation, et les fonctionnements des institutions, particulièrement, l'enseignement supérieur et universitaire qui paye le prix des ingérences politiques, communautaires, etc., engendrant un séisme du droit international des droits de l'homme, les libertés, dans les milieux académiques, où des cas d'abus et leurs violations sont chaque jour enregistrés.

Les milieux académiques congolais sont devenus comme des *‘prisons à ciel ouvert’*. pas seulement pour les étudiants, mais aussi pour des enseignants. Les divergences d'opinions entre étudiants, ou entre professeurs, maintes fois conduisent à des suspensions temporaires ou définitives. Surtout lorsque ces opinions sont contraires ou ne font pas éloges à celui qui a nommé le Recteurs, ou le DG des établissements de l'ESU. A Goma comme à Bukavu, certains étudiants et professeurs ont été victimes de tels comportements. Il arrive que même recteur ou DG soit révoqué sans motif s'il n'adhère pas au parti politique du régime en place²². De même, à Kinshasa, les manifestations réclamant la mise en pratique de la note circulaire ministérielle 019 de l'ESU fixant le taux de 920 frc²³ pour 1 dollars, avaient été à la base des arrestations arbitraires, et certains cas des suspensions définitives des étudiants pour avoir participé dans une marche de l'opposition politique²⁴. D'autres étudiants se voient échouer ou leurs copies d'examens ou des travaux pratiques être perdus dans les facultés pour raison de leurs opinions dans les milieux académiques. La perte des copies d'examens ou des travaux pratiques est une punition très observée contre les étudiants en raison de leurs opinions ou appartenance politique, etc., dans les milieux académiques en RDC. D'autres arrivent à refaire l'année académique suite à ces antivaleurs.

Ces quelques cas d'incidents parmi tant d'autres prouvent à suffisance que les notions de la liberté et la paix n'est qu'un défi pour les étudiants, et un cauchemar pour ceux qui tirent profit de ces derniers dans les milieux académiques. Le travail est long à faire pour transformer les établissements de l'ESU en RDC, un lieu de la défense et la promotion de la liberté et la paix pour son développement intégral et/ou sa stabilité à tous les niveaux.

²¹ *Idem*

²² En 2017, à Goma, cinq étudiants de la licence à l'UNIGOM étaient suspendus définitivement pour avoir revendiqué la transparence dans la gestion des frais de constructions et l'organisation des élections de leurs représentants. A la même année, un professeur au sein de cette université avait été révoqué de son poste du Doyen de la faculté pour être suspecté proche de ces étudiants.

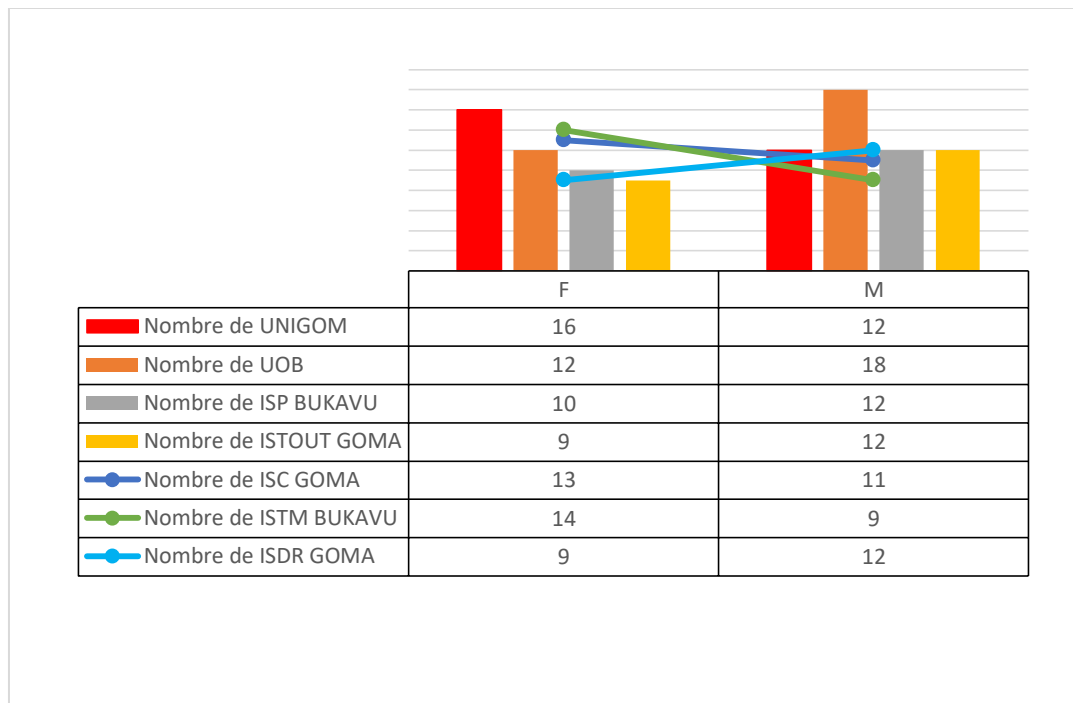
²³ En 2017-2028, une circulaire avait été prise par le Ministre honoraire de l'ESU, Mbikayi Steve, prévoyant la paie des frais académiques au taux de 920 frc pour 1 dollars que 1600 frc.

²⁴ [RDC : Les manifestations ont repris à l'UNIKIN | Actualite.cd](#) , [RDC: retour au calme à l'Université de Kinshasa | Radio Okapi](#), [Sud-Kivu : le taux des frais académiques fixé à 920 FC pour un dollar américain à l'ISDR | Radio Okapi](#)

CHAP.2. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES

Section 1. Identification des enquêtés

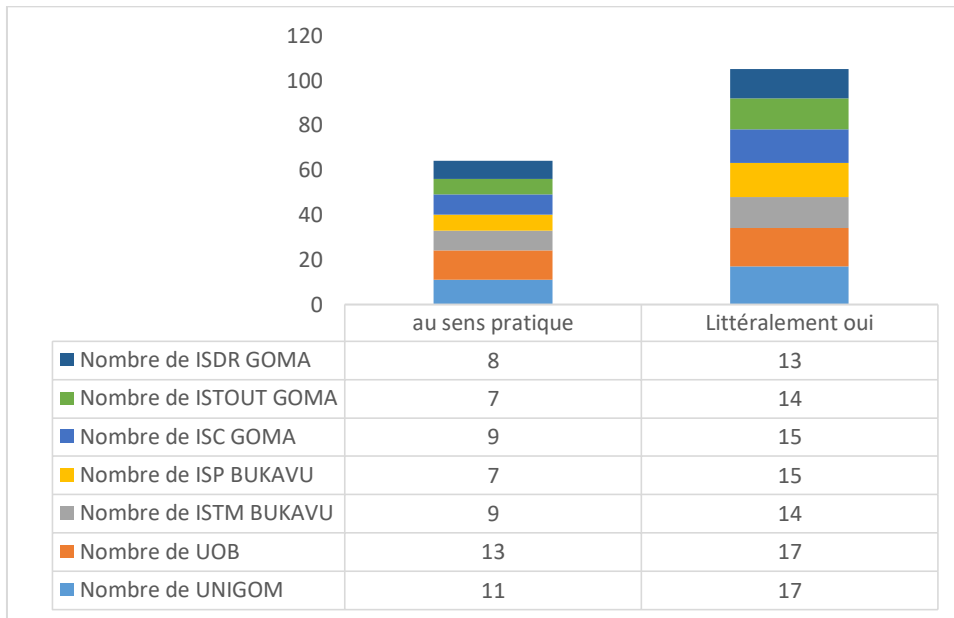
Pour être membre à part entière de la société, il faut non seulement jouir de la protection de la loi, mais aussi être en mesure de façonner celle-ci par l'exercice de ses droits démocratiques. Parmi ces droits, celle de la libre opinion nous intéresse ici. Dans la conception de cette recherche, la problématique autour de la représentativité d'opinion de l'opinion des jeunes filles universitaires a été au centre de nos efforts. Les stratégies abordées, nous ont conduites à la participation de la jeune fille universitaire à hauteur de 49,11 % soit 83 personnes, contre 50,88 % représentation des jeunes hommes universitaire soit 86 personnes sur le total de 169 personnes participantes à l'enquête.



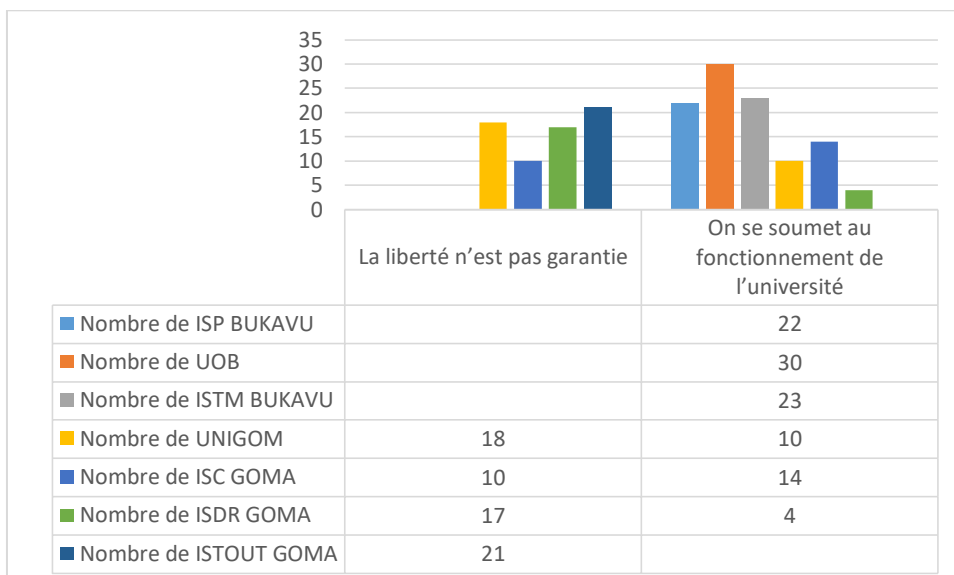
§1. A la question de savoir si la liberté et la paix sont-elles d'actualité dans les universités/instituts supérieurs de Goma et Bukavu?

Premièrement, la liberté est comme un passé, un présent et un avenir, même si, selon les époques et les géographies, elle connaît des sorts divers. Elle devrait être connue, et être d'actualité dans divers secteur de la vie, car elle est le remède aux tyrannies, aux déterminants sociaux, aux maladies de l'âme comme, moteur de l'innovation et du génie humain. Force est

de constater, les universitaires à qui on croit orienter la société, la majorité entre eux ne connaissent pas en fond la notion de la liberté et de la paix. Sur les 169 jeunes universitaires interrogées, 105 personnes ont répondu connaître la liberté au sens conceptuel et littéraire (donc par définition), contre seulement 64 jeunes universitaires qui connaissent les contours de la liberté (collective et individuelle, la loi et les textes sur ce sujet) et son importance dans le milieu académique.



§2. Les étudiants se sentaient-ils libres et en paix dans leur milieu d'apprentissage ?



A la question de savoir si les étudiants se sentaient libre et en paix dans leurs universités respectives, 66 étudiants ont répondu clairement que la liberté qui est un facteur

important de la paix n'est pas garantie dans leurs institutions. 103 étudiants ont répondu superficiellement par : nous nous soumettons au fonctionnement de l'université. Quant à savoir si l'université fonctionne tout en garantissant la liberté. Mais il est logique de comprendre, quelque qui ne connaît pas les notions de la liberté, il est loin de savoir s'il vit en liberté ou pas. Il vit seulement.

CONCLUSION

La liberté est la valeur première et le corollaire absolu de l'être humain. Elle est une base fondamentale de la paix. Elle est le remède aux tyrannies, aux déterminants sociaux, aux maladies de l'âme comme aux dérives sectaires, moteur de l'innovation et du génie humain, elle est une valeur par essence révolutionnaire. Sur 169 jeunes étudiants enquêtés, 105 ne maîtrisent pas les notions de la liberté. La liberté académique telle que définie dans la Recommandation de L'UNESCO de 1997 comme étant « la liberté d'enseignement et de discussion en dehors de toute contrainte doctrinale, la liberté d'effectuer des recherches et d'en diffuser et publier les résultats, le droit d'exprimer librement leur opinion sur l'établissement ou le système au sein duquel ils travaillent, le droit de ne pas être soumis à la censure institutionnelle et celui de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques représentatives. » à côté d'autres notions de la liberté, elle devrait être connue par la majorité des jeunes universitaires.

David Edwards, Secrétaire général adjoint de l'Internationale de l'éducation, a noté qu'aujourd'hui « comme jamais auparavant, une profession enseignante libre doit inculquer aux étudiants les valeurs de la démocratie et les compétences d'un scepticisme sain, de la pensée critique, des méthodes scientifiques, de la compréhension de l'Histoire et les compétences médiatiques et internet ». Cela n'est cependant réalisable que par des enseignants dont les libertés académiques sont respectées, garanties et protégées par l'Etat, à travers ses institutions publiques. Or en RDC, fort et malheureusement le fait que les institutions d'enseignement supérieur et universitaire soient devenues un « gâteau » des concessions politiques, il est difficile, que les milieux académiques congolais, soient les « lieux où la paix et la liberté » doivent jouer leur rôle comme moteur du décollage de la RDC, pour un développement durable, harmonieux et intégral. De cet effet, les milieux académiques congolais ne sont que devenus les champs des batailles des politiques que des lieux de la promotion de la science dans le respect de la liberté et la paix entre les étudiants, qui parfois entre eux-mêmes sont divisés pour des questions scientifiques, rien que pour satisfaire les intérêts politiques, communautaires ou claniques des uns et des autres.

A ceux qui connaissent les notions de la liberté, parce qu'elle n'a jamais autant mérité d'être aimée ! On ne peut vivre sans elle. On peut mourir pour elle. Mais on l'oublie aussi, trop

souvent, en ces temps incertains. On lui préfère sans s'engagé pour elle. On s'habitue sans ou avec elle, on finit par la mépriser, ne plus la remarquer, la délaisser. Elle est très menacée, mais, si elle est réelle, elle nous fait des progrès gigantesques. Si on prend une large focale historique, force est de reconnaître que, grâce à elle, plusieurs sociétés ont progressé, devenir stable et trouver la paix. On le voit partout dans le monde : l'aspiration à la liberté finit toujours par triompher.

RECOMMANDATIONS ET ACTIONS A ENTREPRENDRE

A. LES RECOMMANDATIONS

• Au Gouvernement congolais

- D'initier et insérer un chapitre sur les libertés et la paix dans le cours de l'éducation à la citoyenneté dans son programme national de l'ESU ;
- Détacher le ministère de l'ESU des concessions politiques lors de la nominations des animateurs des institutions de l'ESU pour promouvoir la méritocratie en favorisant une organisation et le fonctionnement de l'éducation universitaire et supérieure selon les normes fondées sur la science que des *'redevabilités politiques'* au détriment de la science ; faisant ainsi que les notions des libertés et la paix soient des valeurs fondamentales qui doivent animer les étudiants et leurs animateurs dans la promotion de la science.
- Aux parlementaires de voter une les lois sur la liberté individuelle et économiques pour une paix durable.

• A l'ONU via son Institution spécialisée, UNESCO

- Mettre dans les Institutions de l'ESU, les clubs de la défense, et la promotion des libertés et la paix pouvant chaque fois faire des monitorings sur les abus et violations des droits fondamentaux liés à la liberté et la paix au sein des milieux académiques pour chaque fois tenir l'Etat congolais et/ou ses animateurs responsables enfin que toutes ses résolutions en matières de l'éducation soient respectées, notamment celles qui sont dans sa recommandation de 1997, suggérant ce qui suit : « la liberté d'enseignement et de discussion en dehors de toute contrainte doctrinale, la liberté d'effectuer des recherches et d'en diffuser et publier les résultats, le droit d'exprimer librement leurs opinions sur l'établissement ou le système au sein duquel ils travaillent, le droit de ne pas être soumis à la censure institutionnelle et celui de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques représentatives. »

• Aux étudiants

- Alerter les structures nationales et internationales ayant l'éducation dans ses habilités, particulièrement celle de l'enseignement supérieur et universitaire, de veiller à l'assainissement du climat de la paix et la liberté dans les institutions de l'ESU.

B. LES ACTIONS A ENTREPRENDRE

A court terme

- Sensibilisé les jeunes universitaires sur les notions de la liberté et de la paix dans le milieu académique et son importance sur le développement durable, harmonieux et intégral.
- Initier des actions des plaidoyers en faveur de la liberté et de la paix en milieux académiques

A long terme

- Implantation des clubs de vulgarisation sur les droits fondamentaux liés aux libertés et la paix dans les milieux académiques, et des monitorings sur leurs abus et violations.